



LE BILAN DE COMPETENCES INDIVIDUEL

Objectif : permettre au bénéficiaire de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Actions mises en œuvre pour atteindre ce but :

- **Analyser** ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations ;
- **Définir** son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ;
- **Utiliser** ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.

Les + du bilan de compétences individuel :

- Un **parcours individualisé co-construit** tout au long de la démarche avec la **même accompagnatrice** ;
- La **possibilité de réaliser le bilan de compétences à distance** ;
- Des outils de référence pour soutenir et enrichir votre démarche : accès à **Parcouréo (Encyclométier et Transférance)**, possibilité de passer le **questionnaire de personnalité MBTI** et le **questionnaire d'intérêts professionnels Strong** ;
- La possibilité de réaliser des **stages de découverte métiers**.

ORGANISATION DU BILAN

Le bilan de compétences est organisé en 3 phases

1. PHASE PRELIMINAIRE

La phase préliminaire a pour objet :

- D'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire,
- De déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin,
- De définir conjointement la procédure de déroulement du bilan.

2. PHASE D'INVESTIGATION

La phase d'investigation permet au bénéficiaire :

- Soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence,
- Soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

3. PHASE DE CONCLUSION

La phase de conclusion permet au bénéficiaire :

- De s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation,
- De recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels,
- De prévoir les principales étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences.

La restitution des résultats du bilan de compétences s'effectue par le biais d'un document de synthèse et de résultats détaillés dont la personne qui a bénéficié du bilan est seule destinataire. Ces documents ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.

Public et accessibilité :

Les salariés du secteur privé, public, ainsi que les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier d'un bilan de compétences.

La rémunération du salarié est maintenue si le bilan a lieu sur le temps de travail. Si le bilan est à la demande de l'employeur, il faut le consentement du salarié.

Accessibilité prévue pour les **personnes en situation de handicap**, avec un **accompagnement à distance**.

Délai d'accès, durée, moyens, suivi et évaluation :

Après un rendez-vous préalable gratuit pour répondre à vos questions, vous pourrez confirmer votre inscription et valider la commande. Le bilan démarrera dans un délai minimum de 14 jours (cf. CGU du CPF), et maximum de 2 mois.

Durée : 24h (12 séances de deux heures avec l'accompagnatrice), sur une amplitude de 4 à 6 mois.

Au démarrage du bilan, tous les outils vous sont présentés afin de **co-construire avec l'accompagnatrice votre plan d'intervention**. Chaque rendez-vous sera l'occasion de valider les acquis des activités réalisées (connaissance de soi, exploration métiers, connaissance du marché du travail et de la formation, enquêtes métiers, stages, plan d'action).

A la fin du bilan, un **entretien de suivi est planifié à 6 mois**. De plus, une enquête de satisfaction vous est proposée.

Coût et financement :

1680€ TTC : tarif forfaitaire incluant l'utilisation de tests de personnalité, l'accès à une plateforme d'orientation, et l'entretien de suivi post bilan.

Le bilan de compétences est éligible au Compte Personnel de Formation (CPF) qui pourra financer une partie ou la totalité du bilan. Le restant à payer pourra être abondé par un tiers selon votre situation (OPCO, Pôle Emploi...) ou par vous-même.

Accompagnatrice :

Marie Legler, Consultante Formatrice Indépendante depuis 2013, spécialisée dans l'accompagnement en orientation de carrière.

POINTS FORTS :

- Titulaire du Master 2 - *Conseil en développement des compétences et valorisation des acquis* de l'Université de Lille 3
- Formée au counseling de carrière, à l'analyse de pratique et à la psychométrie à l'Université de Sherbrooke au Québec
- Formée à la création d'entreprise à l'Université Paris 13
- Habilitée au MBTI, STRONG et 16PF
- Plus de 15 ans d'expérience dans l'orientation professionnelle et la formation

BCO Accompagnement

Bilan de Compétences et Orientation

Contact : Marie LEGLER, 06 03 21 31 40

12 rue du Spiegelberg, 67320 Weyer

bco.contact@gmail.com

SIRET : 790 820 997 000 35 – APE : 8559A

N° d'activité 42 67 05338 67

Membre d'une association agréée par l'administration fiscale

www.bco-accompagnement.fr

